

**Séance ordinaire du 10 décembre 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°10122024D06**

**Objet : Finances locales – Versement d’une subvention à l’OGEC (école Saint-Maurice)**

Date de la convocation et de l’affichage : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20241210-10122024D06-DE  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : André VIBOUD

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

**Exposé des motifs :**

Madame l'Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse rappelle l'obligation de la commune de contribuer au financement de la scolarité des élèves porterains inscrits à l'école Saint Maurice en prenant en compte les coûts supportés par la commune pour les élèves porterains inscrits à l'école publique.

Il est également rappelé qu'une convention, jointe à la présente délibération, a été établie entre la commune et l'OGEC (Office de Gestion de l'Enseignement Catholique) afin de définir les modalités de la participation financière de la commune.

C'est pourquoi, après un calcul reprenant les éléments prévus dans la convention, il est proposé de verser à l'école Saint-Maurice une subvention d'un montant de 43 746,52€ au titre de l'année 2024.

Vu l'article L 442-5-1 du Code de l'Education ;

Vu la convention « Classes sous contrat d'association de l'école Saint-Maurice » votée par délibération du 30 mars 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 43 746, 52 euros à l'OGEC ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 DECEMBRE 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Franck VILLAND



*(Handwritten signature in blue ink)*

Le secrétaire de séance,  
André VIBOUD

*(Handwritten signature in blue ink)*

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20241210-10122024D06-DE  
Date de réception préfecture : 16/12/2024